

Fiche Normalisée

Nom patronymique : _____
(Nom de naissance)

Prénoms : _____

Coller votre photo

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : __/__/__/__/__ Portable : __/__/__/__/__

Courriel : _____

⬇ RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ⬇

- Diplômes scolaires ou universitaires ou attestations de formation ou équivalences*
- Documents attestant des qualifications obtenues dans le domaine de l'encadrement des activités physiques et sportives*
- Documents attestant des qualifications obtenues dans le domaine de l'encadrement des activités socio culturelles*

Signature de l'intéressé(e)

* Le candidat doit joindre les différents documents attestant de ses qualifications
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce livret. Elle garantit un droit d'accès et de rectification.

Informations Personnelles

Célibataire marié(é) pacsé(e) veuf (ve) séparé(e) divorcé(e)

N° de sécurité sociale : _____

☞ Joindre attestation d'assuré(e) social en cours de validité (document papier)

Diplôme le plus élevé obtenu : _____

☞ Joindre copie du diplôme le plus élevé

Autres diplômes d'Etat obtenus dans le domaine de l'encadrement des activités physiques et sportives : _____

JAT1 JAT2

Titulaire du CQP – Assistant Moniteur de Tennis

Titulaire du CQP – Educateur de Tennis

Vous êtes :

Demandeur d'emploi inscrit au POLE EMPLOI N° _____

Salarié(e) → Nom et adresse de l'employeur : _____

Etudiant

Travailleur indépendant

Congé parental

Autres : _____

EQUIVALENCE – auprès des services de l'Etat (DRJSCS)

Vous êtes titulaire :	Vous obtenez de droit le(s) :
<input type="checkbox"/> De la Partie spécifique du BEES 1^{er} degré option Tennis.	UC3 et UC4
<input type="checkbox"/> Du CQP-Educateur de Tennis	UC4

Joindre obligatoirement les justificatifs (photocopie d'attestation de réussite, attestation(s) de votre ou vos employeur(s), photocopie du diplôme).

Les candidats ayant suivi une formation « STAPS » ne peuvent prétendent à AUCUNE équivalence ou dispense de certification.

VAE – auprès des services de l'Etat (DRJSCS)

Avez-vous engagé une demande de Validation d'Acquis de l'Expérience ? OUI NON

Avez-vous l'attestation de recevabilité ? OUI NON

Vérification des Prérequis

⚠ À joindre au dossier d'inscription au plus tard à la date de l'entrée en formation ⚠

- Renseigner la **fiche normalisée**
- Etre âgé(e) de **18 ans** le jour des tests de sélection.
- Pour les français de moins de 25 ans, joindre une copie de **l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense**.
- Joindre une copie **d'attestation de formation aux premiers secours civique niveau 1 (PSC1)** ou :
 - Attestation de formation aux premiers secours (AFPS).
 - Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou de niveau 2 (PSE2) en cours de validité.
 - Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niv. 1 ou 2 en cours de validité.
 - Certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) en cours de validité.
- Joindre **un certificat médical** daté de moins de trois mois de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives concernées par son activité professionnelle (tennis).
- Joindre l'original (la photocopie de la Licence n'est pas recevable) de **l'attestation de niveau de jeu équivalent ou supérieur à 15/2** du classement fédéral de la FFT, vérifiée et délivrée par le Directeur Technique National. Le candidat doit être ou avoir été classé 15/2 au minimum ou accéder à ce classement au regard de ses résultats de la saison en cours à la date de l'entrée en formation.
 - Ou délivrée par une Fédération étrangère ou par la Fédération Internationale de Tennis.
- Joindre **une attestation d'expérience d'enseignement du tennis d'au moins quatre-vingt-dix heures** sur une saison sportive délivrée par le DTN ou son représentant CTR Coordonnateur (page 6).
 - Ou joindre une copie du **CQP – Assistant Moniteur de Tennis**
 - Ou joindre une copie du **CQP – Educateur de Tennis**

⚠ Pour rentrer en formation, vous devez également ⚠

- Vous inscrire auprès du CFA sur le site : <https://cfa-bn.ymag.cloud/index.php/preinscription/> uniquement pour les candidats de moins de 30 ans en contrat d'apprentissage.
- Tout candidat ayant satisfait aux épreuves de sélection doit obligatoirement trouver avant l'entrée en formation une (ou plusieurs) structure(s) d'accueil pour son application pédagogique, afin de respecter le principe de l'alternance de la formation.

⚠ Éléments complémentaires à joindre au dossier d'inscription ⚠

- Attestation d'engagement de l'Employeur (page 7).
- Attestation d'engagement du Tuteur pédagogique ou maître d'apprentissage (page 8)
- Copies du diplôme et de la carte professionnelle du tuteur pédagogique enseignant diplômé d'Etat
- Une lettre de motivation
- Un exemplaire de curriculum vitae
- Une photocopie de votre carte nationale d'identité recto-verso en cours de validité
- Une attestation d'assuré(e) social en cours de validité (document papier)
- Si vous êtes étranger, une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité
- Copie de la carte d'étudiant
- Deux photos d'identité (avec votre nom au dos)
- Copie de vos diplômes fédéraux et/ou d'Etat en vue d'équivalence ou d'allègement
- Un chèque de 100€ au nom de la Ligue de Normandie de Tennis pour frais de test de sélection.

Calendrier

Date limite d'inscription (dépôt de dossier) : **05 juin 2019**


Tests de sélection et de Positionnement : **du 25 au 27 juin 2019**

Ouverture de la formation : **09 septembre 2019** et clôture de la formation : **28 juin 2021**

Lieux : **HONFLEUR (principal) ou Clubs normands.**

Jours et Horaires de formation : **Les mardis (1^{ère} année), les lundis (2^{ème} année) et pendant les vacances scolaires, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h.** *Les stagiaires ne sont pas autorisés à travailler dans leur club les jours de formation. Les lieux, jours et horaires peuvent être modifiés et seront précisés au plus tard quatre semaines avant aux clubs employeurs et aux stagiaires.*


Durée de la formation : **100 jours** (700 heures) pour un parcours complet.

 **Attention : Les candidats non titulaires du CQP-ET devront suivre 3 jours (21H) supplémentaires de formation correspondant aux compétences de l'UC4.**

Demande d'Allègement auprès de l'organisme de formation

Vous pouvez bénéficier d'un allègement de formation si vous justifiez de compétences équivalentes à une ou plusieurs UC. Les demandes d'allègement au plan individuel de formation seront étudiées lors du positionnement préalable à l'entrée en formation. **Cet allègement ne vous dispense pas de la certification de la ou des UC correspondantes.**

NOM : **Prénom :**

 Sollicitation d'un allègement de formation OUI NON

Unité capitalisable	Intitulé – Programme	Allègement demandé Précisez Oui ou Non
UC 1	Etre capable de concevoir un projet d'action OTI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte professionnel OTI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action OTI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action	
UC 2	Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action OTI 21 EC d'animer une équipe de travail OTI 22 EC de promouvoir les actions programmées OTI 23 EC de mettre en œuvre des programmes d'action OTI 24 EC de participer à la démarche qualité* OTI 25 EC de gérer son emploi	
UC 3	Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis OTI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement OTI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement OTI 33 EC de conduire des actions de formation OTI 34 EC de maîtriser les éléments technico-tactiques du tennis	
UC 4	Etre capable d'encadrer la discipline tennis en sécurité OTI 41 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants OTI 42 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers OTI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants&tiers lors de tournées ou déplacements	

En vue du positionnement, je joins à cette demande tous les justificatifs nécessaires.

Signature du candidat

Cout Pédagogique & Financement de la Formation

Cout pédagogique de la FORMATION (100H) : **10.100€** à régler à la Ligue de Normandie de Tennis.

Le principe d'alternance ouvre droit pour le candidat à la prise en charge éventuelle partielle ou totale des couts pédagogiques de la formation et des frais annexes (transport, restauration et hébergement). Les démarches administratives sont à entreprendre par le club futur employeur et le candidat dès que possible et impérativement avant l'entrée en formation auprès des organismes financeurs :

CFA http://cfa-bn.fr sportanimation@cfa-bn.fr 09.67.14.76.55	➤ Contrat d'Apprentissage pour les moins de 30 ans. Aide financière du CNDS Apprentissage à demander avant le 1 ^{er} septembre 2019 en cliquant : http://normandie.drjics.gouv.fr/spip.php?article1406
Le Ministère du Travail a délivré à l' AFDAS , opérateur historique de la Culture et des Médias, l'agrément lui permettant d'assurer ses missions d'Opérateur de Compétences (OPCO) dans le champ du Sport à compter du 1er avril 2019 (en lieu et place d'Uniformation, qui s'est néanmoins engagé à honorer tous les dossiers de formation saisis avant le 31 mars 2019). L'AFDAS est donc désormais votre interlocuteur pour toutes les questions portant sur le financement de vos besoins en formation.	
AFDAS www.afdas.com sport@afdas.com Entreprises : 01.44.78.34.56 Salariés : 01.44.78.34.23 Rouen : 02.77.41.20.57	➤ Contrat de Professionnalisation pour les – 26 ans ou + 26 ans inscrits à Pole Emploi. ➤ La promotion par alternance : Pro-A ➤ Plan de développement des compétences <ul style="list-style-type: none"> ○ avec un cofinancement possible des actions du plan conventionnel ➤ Compte Personnel de Formation ou CPF de Transition
Pôle Emploi et AFDAS	➤ Contrat Unique d'Insertion
Autres	➤

🔴 Financement personnel 🔴

Je soussigné _____ candidat à la formation du DEJEPS TENNIS m'engage :

- A régler la différence entre le coût pédagogique de la formation et les sommes obtenues par les organismes financeurs.
- A régler la totalité des couts de formation pédagogiques en l'absence d'attestation de prise en charge (employeur, OPCO, ...). Des prélèvements mensuels pourront être mis en place.

Date et Signature du candidat

Attestation d'expérience de 90 heures d'enseignement

Je soussigné(e) _____ candidat(e) à l'entrée en formation au DEJEPS tennis, justifie d'une expérience d'enseignement d'au moins 90 heures sur une saison sportive. J'indique la nature de l'expérience :

- Encadrement de groupes d'école de tennis ou de club junior
- Encadrement de séances collectives d'entraînement
- Assistance d'une personne titulaire au minimum du BE1 ou du DE
- Autre(s) : _____

Dans les structures suivantes :

1. _____
2. _____

« je certifie exactes les données ci-dessous »		
Structure 1	Nom et signature du responsable	Cachet de la structure
Structure 2	Nom et signature du responsable	Cachet de la structure

Joindre les éléments complémentaires justificatifs

Date :

Signature du CTR coordonnateur d'une Ligue de Tennis (représentant du DTN)

Diplôme du CQP-AMT ou du CQP-ET

Etant titulaire du CQP-AMT ou du CQP-ET, je suis dispensé(e) de justifier des 90 heures d'expérience d'enseignement et joins la copie de mon CQP. *☞ Joindre copie des diplômes et/ou des attestations.*

FAIT à _____ le _____

Signature du candidat

Attestation d'Engagement de l'Employeur

La formation du DEJEPS mention Tennis est une formation professionnelle en alternance. Elle dure 22 mois. Le candidat doit être **salarié** pendant au moins la totalité de la durée de formation du **09 Septembre 2019 au 28 juin 2021**.

Je soussigné(e) _____ en qualité de **Président**

Accueillera au sein de notre club _____

le stagiaire Mr, Mme, _____ pendant sa formation au DEJEPS Tennis.

Tél Port. : _____ Email : _____ @ _____

Financement de la formation (CFA, AFDAS, Pole emploi, ...)

Plusieurs dispositifs (page n°5) permettent la prise en charge des coûts pédagogiques des heures de formation du stagiaire (700H) et du tuteur (21H), voire éventuellement des frais annexes (hébergement, restauration, transport).

- Contrat d'apprentissage pour les candidats de moins de 30 ans (CFA).
- Contrat de professionnalisation pour les candidats inscrits à Pole emploi (AFDAS + Pole emploi).
- Contrat Unique d'Insertion pour les candidats inscrits à Pole Emploi (Pole emploi + AFDAS).
- La promotion par alternance : Pro-A (AFDAS)
- Compte Personnel de Formation ou CFP de transition (AFDAS).
- Plan de développement des compétences (AFDAS) avec un cofinancement possible des actions du plan conventionnel.
- Autre : _____
- Financement personnel sur les fonds propres du stagiaire ne bénéficiant pas de dispositif de prise en charge.

Vous vous engagez :

- A entreprendre avec le candidat les démarches administratives nécessaires à la prise en charge des coûts pédagogiques de la formation du stagiaire (10.100 €) et de la formation du tuteur ou maître d'apprentissage (315€), impérativement au plus tard avant le 1^{er} jour de formation et si possible au plus tôt deux mois avant le démarrage de la formation. En l'absence d'accord, les coûts pédagogiques seront automatiquement à la charge du candidat.
- A libérer votre stagiaire salarié pour venir se former selon un calendrier préétabli les lundis (2^{ème} année), les mardis (1^{ère} année), certains week-ends et jours des vacances scolaires. Il n'est pas autorisé à travailler dans son club les jours de formation.
- A rémunérer et dégager sur le temps de travail du tuteur ou maître d'apprentissage (Article L6223-7 du code du travail) les disponibilités nécessaires à sa formation (21 heures), à l'accompagnement de l'apprenti dans le club et aux relations avec le centre de formation (39 heures). (voir modalités page 8).

En 1^{ère} ANNEE

- A soutenir le candidat dans la conception d'un projet d'actions au sein de votre club.
- A confier au candidat de l'enseignement auprès de tous les publics (jeunes, adolescents et adultes impérativement)
- A lui confier une action d'encadrement auprès d'un CQP-AMT ou CQP-ET de votre club ou d'un club voisin.

En 2^{ème} ANNEE :

- A accompagner le candidat dans la conduite de trois actions de développement dans votre club.
- A confier au moins deux séances d'entraînement hebdomadaire (1h individuelle + 1h30 collective) auprès d'un jeune compétiteur de moins de 18 ans classé en 3^{ème} série. Ce compétiteur devra se rendre disponible pour venir à HONFLEUR le jour de la certification pour l'UC3.

A **Signature de l'employeur et cachet**

Le

Attestation d'engagement du Tuteur ou Maître d'Apprentissage

Le tuteur doit obligatoirement être titulaire au minimum du BEES1 ou DEJEPS Tennis, justifier au moins de deux années d'expériences professionnelles et être impérativement salarié de la structure d'alternance du stagiaire. Les clubs ne possédant pas un salarié titulaire du BE1 ou DEJEPS Tennis devront recruter un enseignant professionnel de tennis (tuteur externe) avec un contrat de travail au minimum à durée déterminée de 60 heures sur deux ans.

Je soussigné(e) _____ en qualité d'enseignant professionnel de tennis,

Fonction : _____

Tuteur interne Tuteur externe

N° de téléphone : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Adresse Email : _____ @ _____

M'engage

- ↪ **A être le tuteur ou maître d'apprentissage de Mr, Mme,** _____
- ↪ **A suivre une formation de 14 à 21 heures maximums.** Les coûts pédagogiques de la formation de maître d'apprentissage ou tuteurs sont facturés à 15€/h et pourront être pris en charge par le CFA ou l'AFDAS.
- ↪ **A assurer 39 heures minimums d'accompagnement du stagiaire et de relations avec le centre de formation.** Les coûts liés à l'exercice de la fonction tutorale peuvent être financés par le CFA ou l'AFDAS à hauteur de 2760€ pour les apprentis et 1380€ pour les autres stagiaires, uniquement si le tuteur a suivi une formation à sa fonction de tuteur ou maître d'apprentissage. Cette aide est versée au club employeur.

DUREE	SITUATIONS	Compétences
14H à 21H	FORMATION Présentiel à Honfleur Suivi personnalisé en Club FOAD Internet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des missions que recouvre la fonction tutorale. ▪ Mise en place et planification d'un parcours d'accompagnement. ▪ Élaboration et analyse d'un référentiel d'activités professionnelles. ▪ Création de situations de travail formatrices et évaluation des acquis. ▪ Outils du management et de la communication.
39H	ACCOMPAGNEMENT En Club	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accueillir, l'intégrer au club, le soutenir et l'aider à travailler en réseau. ▪ Observer, guider et évaluer ces progrès et le préparer aux certifications. ▪ Lui apporter des conseils, des Savoirs-faire, des comportements. ▪ L'accompagner dans la réflexion de son projet stratégique UC1&2. ▪ Le soutenir dans l'entraînement et son projet de performance UC3. ▪ Evaluer la pertinence et l'impact de son action de formation de cadres.

Article L6223-7 du code du travail : L'employeur permet au maître d'apprentissage de dégager sur son temps de travail les disponibilités nécessaires à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le centre de formation d'apprentis.

Date : _____

Signature du Tuteur :

Signature(s) du Président de club de la structure d'alternance
(Et du président de club du tuteur externe) :

Attestation sur l'honneur

Le dossier d'inscription renseigné doit être transmis à la **Ligue de Normandie de Tennis** à l'attention de **Monsieur Arnaud LEROUX** - Responsable du Centre de Formation.

Tout dossier incomplet ou envoyé après la date limite de dépôt de candidature (cachet de la poste faisant foi) sera irrecevable

Je soussigné(e)

Déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation.
- les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables.
- S'engager après le démarrage de la formation à procéder à la déclaration obligatoire d'éducateur sportif auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale : <https://eaps.sports.gouv.fr/>. Toute personne procédant à cette déclaration fera l'objet d'une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) auprès du Service du Casier Judiciaire National, conformément à l'article 776 du code de procédure pénale. Le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAIS) sera également consulté conformément à l'article 706-53-7 du même code.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1,313-3,433-19,441-1 et 441-7 du code pénal).

Assurance des stagiaires

- 1) **L'assurance de responsabilité** : les stagiaires sont assurés par la Ligue de Normandie de Tennis pour les dommages causés à autrui dont ils seraient tenus responsables.
- 2) **L'assurance de personne** (individuelle accident) : l'assurance de la Ligue de Normandie de tennis ne couvre pas les dommages que le stagiaire se cause à lui-même ou qu'il a subi lors d'un accident sans que le responsable puisse être identifié. Le stagiaire devra régler les frais qui ne seraient pas remboursés par sa caisse de sécurité sociale. Compte tenu des risques spécifiques à la pratique sportive et bien que le contrat d'assurance de personne ne soit pas obligatoire, il vous est fortement conseillé de souscrire ce type d'assurance et de veiller au type de garantie souscrite (capitaux accordés...).

Le

Signature du candidat

Partie réservée à la Ligue de Normandie de Tennis

Dossier reçu le : _____ Complet Incomplet

Dossier retourné le : _____ Dossier reçu complet le : _____